



Conseils de prévention en cas d'absence.

La fin de l'année arrive. La période des fêtes favorise, avec le passage à l'heure d'hiver, une recrudescence des cambriolages dans les maisons d'habitation. Des passages plus fréquents de la Police Nationale ont été mis en place.

La commune de Dury, vous transmet des conseils de **prévention en cas d'absence de votre domicile** :

- informez vos voisins de votre absence et confiez leur une clé le cas échéant,
- ne laissez pas de message sur votre répondeur indiquant votre absence,
- installez un panneau sur votre portail « maison équipée d'une alarme »,
- ne laissez pas de clé cachée dans votre jardin,
- allumez automatiquement une lampe à l'aide d'un minuteur,
- faites relever votre courrier,
- vérifiez vos systèmes de fermetures (volets, fenêtres, verrous, serrures, etc...),
- fermez à clé votre portail et votre garage,
- protégez vos fenêtres de barreaux, grilles, volets,
- ne conservez pas d'importantes sommes d'argent au domicile
- si vous avez des objets de valeur, photographiez les et mettez les dans un endroit sûr.



Les opérations « tranquillité vacances » ont été étendues sur l'année toute entière. Signalez votre départ au commissariat central d'Amiens, des patrouilles passeront plus souvent à proximité de votre domicile pendant votre absence.

Enfin, si vous êtes témoin ou victime d'un cambriolage, il vous appartient, dans un acte citoyen et solidaire, de prévenir les forces de l'ordre.

Appelez le 17, votre appel peut être déterminant pour interpeller les cambrioleurs.